



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1831

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Réaménagement de la place du Bourg - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Desseigne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1831**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Réaménagement de la place du Bourg - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le bourg de Tassin la Demi Lune constitue le centre historique de la commune. Initialement composé autour de son église et de son château, en limite du vallon de Charbonnières les Bains mais hors des voies de circulation, le bourg a perdu progressivement ses fonctions de centralité au profit du secteur de la Demi Lune. Aujourd'hui, le bourg conserve les traces de son passé rural lui conférant une identité à valeur patrimoniale.

Constitué autour d'un espace central (la place de Tassin la Demi Lune et l'église Saint-Claude) regroupant commerces et services de proximité, équipements (scolaires : institutions Saint-Joseph et groupe scolaire Saint-Claude, cimetière, gare, etc.) et organisé linéairement de part et d'autre de l'avenue du 8 mai 1945, (axe Est-Ouest structurant), le bourg se caractérise par une morphologie bâtie de centre-bourg issue des tracés historiques et un environnement paysager de qualité.

Dans le cadre de la politique des centralités engagée par la Communauté urbaine de Lyon, cette dernière et la commune de Tassin la Demi Lune ont souhaité mettre en œuvre une stratégie active de revitalisation du centre-bourg avec pour principaux enjeux :

- la sécurisation des déplacements et la préservation des usages. Il s'agit de renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes, d'améliorer la circulation générale en prenant en compte les principaux usages (écoles, commerces, marchés, etc.),

- l'organisation du stationnement et son adaptation avec les usages et les lieux. Cette question passe par la prise en compte du stationnement généré par l'institut Saint-Joseph,

- la préservation de l'identité des lieux, de son urbanité et de sa cohérence. Cet enjeu passe par la création d'une centralité apaisée permettant de préserver l'identité du bourg et mettant en valeur ses atouts patrimoniaux. Le projet devra développer le caractère accueillant et convivial du centre bourg et assurer une cohérence de lieux malgré les usages différents. Cette préservation de l'identité du centre bourg devra être affirmée dans le choix des matériaux et des mobiliers qui devra être juste, simple et sans exagération.

Afin d'atteindre ces objectifs, le parti d'aménagement repose sur 4 axes :

- l'axe structurant. La création d'une "zone 30" sur tout le secteur et l'aménagement d'une zone de rencontre en lien avec les deux places, l'organisation et l'optimisation du stationnement,

- la place de l'église (place basse). La suppression de la voie devant l'église afin d'agrandir le parvis de celle-ci ; l'organisation de la mixité des usages sur cette place (pratique du jeu de boules, assises confortables, terrasses, fêtes événementielles, etc.) et le remplacement des arbres dont l'état phytosanitaire s'est avéré médiocre,

- la place du marché (place haute). L'organisation des accès et des déplacements sur cette place dévolue au stationnement et au marché forains ; la mise en valeur des éléments patrimoniaux et paysagers existants et le renforcement du végétal,

- l'impasse de la Tour. La protection des seuils des façades ; l'intégration du local à poubelles à l'aménagement ; le traitement des places de stationnement pour dégager l'escalier.

Ce projet a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 dans le cadre de la politique : Garder le cap développement économique - Réaliser de grands projets structurants - Renforcer les centres urbains (axe A22).

Il a fait, par ailleurs, l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme, par délibération n° 2005-2462 du 14 février 2005, pour un montant de 105 000 € relatif aux études de maîtrise d'oeuvre.

L'estimation globale des travaux d'aménagement s'élève à 1 000 000 € TTC et comprend des travaux de voirie et des travaux de plantations.

Les travaux seront réalisés par lots traités par voie d'appel d'offres ou de marchés à bons de commande.

Le conseil de Communauté est saisi pour individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 000 000 €, pour la réalisation des travaux ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le réaménagement de la place du Bourg à Tassin la Demi Lune.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants, sur l'opération n° 1174, individualisée le 14 février 2005 pour un montant de 105 000 €.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 1 000 000 € en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 800 000 € en dépenses en 2011,
- 200 000 € en dépenses en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 1 105 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.